



FORMATION CSE Missions SSCT (moins de 50 salariés)

PUBLIC CONCERNE : formation accessible à tout élu CSE des entreprises de moins de 50 salariés, aux Représentants de proximité et aux Référénts harcèlement.

Prérequis : avoir suivi la formation FIME

Objectifs de la Formation :

- Identifier les missions et les attributions d'un élu CSE en santé, sécurité et conditions de travail.
- S'initier à la démarche de prévention des risques professionnels
- Développer des compétences pour analyser les situations de travail
- Acquérir une posture CFTC de représentant du personnel (écoute, négociation, construction)

Méthodes pédagogiques : méthodes actives : quiz, cas pratiques et mise en situation.

Durée de la formation : 5 jours (3 jours + 2 jours). Il est préconisé que la période inter session soit de 3 / 4 mois. La deuxième partie permet un retour d'expérience, ainsi que l'approfondissement de deux thématiques fondamentales : la méthodologie de l'arbre des causes, et le rôle et missions du référent harcèlement.

1 ^{ère} partie		
1er Jour (J1 du module)	2ème jour (J2 du module)	3ème jour (J3 du module)
<ol style="list-style-type: none">1. Accueil et recueil des besoins2. Enjeux de la prévention3. Recenser et prévenir les risques professionnels4. Prévenir les risques professionnels5. Réglementation & risques professionnels	<ol style="list-style-type: none">1. Rôle et missions du cse en SSCT2. Réunions du CSE	<ol style="list-style-type: none">1. Accidents du travail et maladies professionnelles2. Droits d'alerte du CSE
----- PAUSE DEJEUNER -----	----- PAUSE DEJEUNER -----	----- PAUSE DEJEUNER -----
<ol style="list-style-type: none">6. Focus sur certains risques professionnels	<ol style="list-style-type: none">3. Moyens du CSE4. Les autres acteurs de la prévention5. Documents et informations du CSE en SSCT	<ol style="list-style-type: none">3. Préparation « Activités inter-session »4. Evaluation du premier module

2^{ème} partie

1er Jour (J4 du module)	2ème jour (J5 du module)	
<p>1. Retour d'expérience</p> <hr/> <p>PAUSE DEJEUNER</p> <hr/> <p>2. Enquêtes accidents du travail</p>	<p>1. Le harcèlement moral</p> <p>2. Harcèlement sexuel et sexisme</p> <hr/> <p>PAUSE DEJEUNER</p> <hr/> <p>3. Accompagnement de la victime</p> <p>4. Mobiliser les acteurs</p> <p>5. Initier une démarche de prévention</p> <p>6. Rôle et missions du référent en charge de la lutte contre le harcèlement sexuel et les agissements sexistes.</p>	